

Programme de prévention des déchets

Extraits du compte-rendu de la séance du jeudi 17 novembre 2011



Virements de crédits. Budget de la ville. Exercice 2011 (Mme Charrier)

Le marché de démolitions vient d'être attribué et les crédits inscrits au budget primitif sont insuffisants ; il est donc proposé d'effectuer un virement de crédits de 260 000 €.

Unanimité

Fixation du taux de la taxe d'aménagement (M. le Maire).

La taxe d'aménagement a été instituée par la loi du 29 décembre 2010 au profit de la commune, du département et de la région d'Ile-de-France.

Sa mise en place consiste essentiellement à instituer un taux en remplacement de celui de la taxe locale d'équipement qui est actuellement de 4 % ou de 3 % selon le type de construction.

Les services ont procédé à des simulations tenant compte de la nouvelle valeur au m² (748 € en Ile-de-France) et de la nouvelle surface de calcul de la surface de plancher des constructions, ainsi que des nouvelles exonérations prévues par la loi.

De ces calculs, il devrait résulter un maintien des recettes avec un taux unique à 4%.

Unanimité

Garantie d'emprunt à la société EFIDIS pour la réhabilitation de 74 logements de la résidence "Les Tulipiers" (M. Méheust).

En 2009, la société anonyme d'habitations à loyer modéré a entrepris la réhabilitation de la résidence "Les Tulipiers" située 68/76 rue Paul et Camille Thomoux.

Ces travaux portaient notamment sur les installations électriques et les sanitaires des 74 logements, le ravalement des façades et la réfection de l'étanchéité des toitures. Ils sont en partie financés par deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 622 000 €.

EFIDIS sollicite l'octroi de la garantie de la commune pour le remboursement de ces emprunts.

En contrepartie, la société EFIDIS s'engage à reconduire le contingent communal de 20 % (14 logements) pour la durée de ces prêts. Les élus doivent autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements.

Unanimité

Signature de la convention de partenariat avec l'association EGEE (M. Maljean).

EGEE, Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise, est une association de cadres et de responsables d'entreprises retraités désireux mettre leurs connaissances et leurs expériences à la disposition des créateurs d'entreprises et des jeunes.

Les actions menées par les conseillers sont tournées vers l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise, ainsi que l'accompagnement adapté aux entreprises, réalisées dans des conditions de bénévolat et dans un cadre strict de déontologie, sans concurrence avec le secteur marchand.

EGEE assurera une permanence d'une demi-journée hebdoma-

daire dans les locaux de l'hôtel de ville mis à disposition. La convention est conclue pour une durée de 12 mois.

Unanimité

Signature de conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la prestation de service unique (Mme Gilson).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'accueil des jeunes enfants, la Caisse Nationale des Allocations Familiales participe au financement des structures d'accueil. Cette participation revêt deux formes : une aide à l'investissement et une aide au fonctionnement.

La C.A.F. propose la signature de cinq conventions (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013) pour les établissements suivants : crèche collective Henri Dunant, crèche familiale Les Primevères, crèche familiale Les Lutins, halte-jeux Les Primevères, crèche collective La Farandole.

Unanimité

Adhésion à l'Office du tourisme et des congrès de Paris (M. Trégouët).

Unanimité

Programme local de prévention des déchets en Ile-de-France (M. Romé).

L'objectif national de ce programme consiste à réduire de 7% la quantité de déchets produite annuellement par habitant, et ce sur une période de cinq ans.

La commune de Neuilly-sur-Marne, en développant un tel programme, percevrait de l'ADEME une subvention annuelle de 48 458 €, soit un total de 242 290 € sur cinq ans. En contrepartie, la ville s'engage à établir un programme de prévention.

Unanimité

Questions orales de l'opposition : emploi de personnes handicapées dans la commune

M. le maire cite le nombre de 24 et évoque deux des problèmes rencontrés : pour être reconnu travailleur handicapé, il faut solliciter la commission qui délivre les agréments. Or parmi les employés municipaux, plusieurs s'y refusent malgré leurs graves difficultés. De plus, les délais pour être reçus à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) découragent parfois ceux qui souhaitent accéder à ce statut.

La commune sollicite donc, pour certains travaux, les services du CAT (Centre d'Aide par le Travail). Cette structure associative qu'elle a participé à créer et à installer dans notre ville emploie dans différents secteurs (restauration, façonnage, électro-mécanique, espaces verts, saisie informatique...) 74 (+ 14 en formation) personnes handicapées. Leurs interventions participent à l'emploi des travailleurs handicapés par la ville, qui fait donc face à ses obligations.

La prochaine
séance
aura lieu
le 15/12/2011
à 21h